

L'an mil neuf cent quatre-vingt-cinq, le VENDREDI 29 MARS à 17 H 00, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en PREMIERE SEANCE, dans la salle des délibérations, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Auguste LEGROS, MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-DENIS, Chevalier de la Légion d'Honneur.

Etaient présents :

MM. Auguste LEGROS - Marcel HOARAU - Camille BOURHIS - Eric BOYER - Aristide PAYET - Maurice CHANE-KUNE - Frantz FONTAINE - Jean Marie DUPUIS - Gérard LEFEVRE - Mmes Florelle LAMANDE - Gabrielle FONTAINE - Moline BLARD - MM. Daniel BOX - René Paul VICTORIA - Maxime RIVIERE - Jack AFFEJEE - Jean Denis MAHE - Jean Marc NATIVEL - Mme André PAYET - MM. Paul PAYET - Raoul HOARAU - Michel VITRY - Jean-Marie DE LA HOGUE - Nicolas MOUTOUSSAMY - Mme Rose Mai TURENNE - Abdoul Hack AFFEJEE - Roland LAW-KOUN-MA-THON - Jean HIN-TUNG - Fred TANDRYA - Serge CAZANOVE - François FERRERE - Serge PERSONNE - Mmes Eliane OLLIVIER - Marie Claude DUPUIS - MM. Axel KICHENIN - André LICHARDY - Gilbert ANNETTE - Mickaël NATIVEL - Jules RAUX - Gilbert GERARD

Etaient représentés :

M. Gilbert MANES	par M. Paul PAYET
M. Gérard LAURET	par M. Jack AFFEJEE
M. Ibrahim DINDAR	par M. Jean HIN TUNG
M. Issop PATEL	par M. Serge CAZANOVE
Mme Paule BRUNIQUET	par M. André LICHARDY

NOTA :

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie de Saint-Denis le MARDI 2 AVRIL 1985 et que le nombre de conseillers présents a été de 40 / 55 en exercice.

Les autres Conseillers étaient absents et non excusés.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article 50 de la Loi du 5 avril 1884, sur l'organisation municipale.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article 52 de la même loi, procédé à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur Eric BOYER ayant obtenu la majorité, des suffrages a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

La séance ouverte, le Maire a exposé ce qui suit :

LE MAIRE

